

CROCT

(Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail)

Pilotage

Placé auprès du préfet

Règlement intérieur \\Pro-svc01-20131\users\C_SPT\4 - POLE TRAVAIL\1 - Pilotage des Politiques du Travail\Instances Régionales\CROCT\Fonctionnement\Règlement intérieur_CROCT PACA.docx

Composition (Articles R. 4641-16 - R. 4641-19)

- **Président**
Préfet de région ou son représentant
- **Collège de représentants des administrations régionales de l'Etat**
Le Direccte ou son représentant + 3 autres membres
Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant
Le Directeur Régional de la DREAL ou son représentant
- **Collège de représentants des organisations d'employeurs et de salariés (titulaires et suppléants)**

<ul style="list-style-type: none"> CGT CFDT CGT/FO CFTC CFE-CGC MEDEF (dont 2 issus d'organisations de branche) CPME U2P FNSEA/CNMCCA 	}	Organisations salariales
<ul style="list-style-type: none"> MEDEF (dont 2 issus d'organisations de branche) CPME U2P FNSEA/CNMCCA 	}	Organisations patronales
- **Collège des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention**
Le Directeur de la CARSAT ou son représentant
Le Directeur de l'ARACT ou son représentant
Le médecin du travail de la MSA ou son représentant
Le Directeur de l'OPPBTB ou son représentant
- **Collège de personnalités qualifiées (compétences en santé au travail, association de victimes de risques professionnels...)**
Faculté de Médecine - Institut Méditerranée de Biodiversité et d'Ecologie
AGEFIPH
Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail - LEST
Société de Santé au Travail, de Toxicologie, d'Ergonomie des régions Paca-Corse (Sometrav)
Association des Services de Santé au Travail région Paca-Corse (Présanse)
Observatoire Régional de la Santé - ORS
Représentants compétents dans les domaines couverts par le CROCT (UDES/UNAPL)

Périodicité

2 réunions plénières par an.

Contact

Nom : **Nathalie AGOSTA**

☎ : 04 86 67 34 15

@ : nathalie.agosta@direccte.gouv.fr

Arrêté du 18 juillet 2017

R. d'installation le 7 septembre 2017

Objectifs

- Rôle d'orientation en matière de santé, de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail
- Lien entre santé au travail et santé publique.
- Harmonisation et dynamisation de la prévention des risques professionnels en PACA
- Construction et suivi du PRST

Missions

- Participe à l'élaboration :
 - des orientations de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail au plan régional
 - et à l'actualisation de diagnostics territoriaux portant sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels
 - et au suivi du PRST
- Est consulté sur la mise en œuvre régionale des politiques publiques, sur les actions coordonnées, sur les instruments régionaux d'orientation des politiques publiques
- Contribue à la coordination des politiques publiques de prévention
- Adopte les avis du groupe permanent régional d'orientation

Éléments de perspective

- Avis sur la mise en place d'une commission permanente de suivi du PRST
- Avis sur la mise en place de commissions temporaires
- Lien entre le CROCT et le CRST (Comité Régional de Santé au Travail)
- SI-PST - Accès en lecture pour les membres identifiés
- Poursuite envoi lettre d'information du COCT